

**FNA** **POG**

FÉDÉRATION NATIONALE  
AUTONOME DES PUPILLES DE LA  
NATION ET ORPHELINS DE GUERRE

2, ALLÉE DES RAISINS - 11160 CAUNES MINERVOIS

N°1 DÉCEMBRE 2023

*Solidarité - Mémoire - Fraternité*



« Ces français que nous fûmes contraints  
de jeter dans la bataille, ils ont des droits sur nous »

CLEMENCEAU  
1891 - 1939



**ACCONAGE**

**LOGISTIQUE**

**LOCATION D'ENGINS DE MANUTENTION ET TP**

**STOCKAGE**

**MANUTENTION PORTUAIRE**

1, voie de Liaison Portuaire

97420 LE PORT

Tél : +262 262 430 514

[accueil@la-cor.fr](mailto:accueil@la-cor.fr)



## ➤ **Edito** DE LA **PRÉSIDENTE**

**C**'est avec une profonde déception que nous vous avons partagé les résultats de l'audition du 10 octobre 2023 avec la secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire, Madame Patricia MIRALLES.

Malgré nos attentes légitimes et notre engagement constant à défendre les droits de nos membres, la réponse de la secrétaire n'a pas été à la hauteur de nos espérances.

Nous comprenons et partageons votre frustration face à cette situation, qui souligne une fois de plus le besoin urgent de sensibiliser et de plaider en faveur des Pupilles de la Nation et des Orphelins de Guerre. Nous tenons à vous assurer que la FNAPOG demeure résolument engagée à continuer la lutte pour la reconnaissance et la justice envers nos adhérents.

Nous considérons cette réponse comme une motivation supplémentaire pour redoubler nos efforts et intensifier nos actions de plaidoyer en vue d'obtenir le soutien et la Réparation que les Pupilles et Orphelins de Guerre méritent amplement. Nous nous engageons à explorer toutes les voies possibles pour faire entendre nos voix et faire pression avec l'aide de nos parlementaires, en faveur de changements significatifs qui bénéficieront à tous les Pupilles et Orphelins de Guerre !

Nous vous remercions pour votre soutien continu et votre solidarité dans cette lutte importante. Ensemble, nous pouvons continuer à faire pression sur les décideurs politiques et à sensibiliser le public sur la nécessité cruciale de soutenir nos pupilles de la nation et nos orphelins de guerre.

Restons unis dans notre détermination à obtenir la reconnaissance et la justice pour notre communauté. Nous vous tiendrons informés des développements futurs et des actions que nous entreprenons pour défendre nos droits et nos intérêts communs.

**Avec gratitude et détermination,**

**Marie-Louise LORENZON** - Présidente FNAPOG

### REVUE FNAPOG

2, Allée des Raisins - 11160 CAUNES MINERVOIS

Directeur de la Publication :  
Marie-Louise LORENZON

Droits de reproduction (textes et photos) réservés  
pour tous pays, sauf mention contraire.  
S'adresser au Directeur de la publication.

### RÉGIE PUBLICITAIRE ET COORDINATION

**B2B.COM** - 37, boulevard Marechal Foch  
06000 Nice

Crédit photos : Fnapog, Adobe stock

*Toute l'équipe de la Fédération Nationale Autonome des  
Pupilles de la Nation et des Orphelins vous souhaite un  
Joyeux Noël et vous présente ses Meilleurs Voeux pour  
l'année 2024.*





**Ballou N°1**  
**PRIX CHOIX QUALITÉ**

Vous souhaitez de  
**Joyeuses Fêtes**  
 et  
**Une bonne année**  
**2024**

Les établissements BALLOU resteront ouverts durant cette période de fêtes.  
 Nos équipes vous accueilleront avec plaisir sur vos trois points de vente



**TRANSPORT HASSANI**  
**TRANSPORT HASSANI SASU**

87, avenue du 8 mai 1945 - 76610 LE HAVRE

**Tél : 06 50 29 49 22**

E-mail : [transport.hassani76@gmail.com](mailto:transport.hassani76@gmail.com)



**SARRObat**

SARRODEZ Sébastien

Entreprise Générale du Bâtiment  
 Construction / Rénovation  
 Aménagement intérieur et extérieur  
 Maçonnerie – Charpente  
 Isolation – Plâtrerie  
 Plomberie

11, allée François Mauriac  
 33470 GUJAN MESTRAS  
 06 78 45 91 65  
[contact@sarrobat.fr](mailto:contact@sarrobat.fr)



1 PAIRE DE MARQUE ACHETEE = 1 PAIRE DE MARQUE OFFERTE\*



**OPTICIA**

<b>JARRY</b> Immeuble Maya rue Becquerel prolongée 97122 Baie Mahaut <b>0590 38 77 48</b>	<b>MOULE</b> Immeuble le Gotha Zone de Damencourt 97160 Le Moule <b>0590 91 34 12</b>	
<b>BASSE TERRE</b> 46 rue du Dr Pitat 97100 Basse Terre <b>0590 81 14 29</b>	<b>CAPESTERRE</b> 13 bis Avenue Paul Lacave 97130 Capesterre Belle Eau <b>0590 86 50 89</b>	<b>DOTHEMARE</b> Immeuble la Canopée 97139 Les Abymes <b>0590 99 59 57</b>

 [opticia.guadeloupe](https://www.instagram.com/opticia.guadeloupe)  OpticiaA

\*voir conditions en magasins

# ➤ LISTE DES FÉDÉRATIONS

Une volonté de présence régionale

**PRÉSIDENTE NATIONALE**  
Marie-Louise Lorenzon

**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**  
Claude Dayon

**TRÉSORIER**  
Henri Paturel

**PRÉSIDENT NATIONAL D'HONNEUR**  
André Lefebvre

**VICE-PRÉSIDENTE**  
Christiane Dormois

**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE**  
Hélène Bénézit

**PRÉSIDENTE NATIONALE D'HONNEUR**  
Anne Chalons

*Solidarité – Mémoire – Fraternité*



## ARTOIS FLANDRES

**Valdemar KNOPIK**

24, rue des Bergeronnettes  
62 000 DANVILLE  
Tél. : 03 21 71 11 94 / Portable : 06 07 47 75 53  
knopik.valdemar@wanadoo.fr



## MORBIHAN GRAND OUEST

**Odile LE HIR**

14 rue de la Marne  
56260 LARMOR PLAGE  
06 51 97 54 56  
clugeryodile@gmail.com



## MOSELLE GRAND EST

**Malou LORENZON**

120 Rue Principale  
57450 Farschviller  
03 87 89 25 08  
lorenzon-malou@wanadoo.fr



**Web deal Auto**  
Pièces auto à prix web .com

**1 MILLION DE PIÈCES AUTO**  
**TOUTES MARQUES**

**A PRIX INTERNET !**



**CAYENNE** 45, Z.A. de Galmot  
Tél: **0594 35 78 95**

**KOUROU** 6, rue Zenobe Gramé  
Tél: **0594 32 03 74**

www.guyane-nippon-pieces.com - Email: nps-kourou@orange.fr



**KCP construction**

**KCP CONSTRUCTION**

CONSTRUCTION MAISON INDIVIDUELLE - CONSTRUCTION PISCINE - CHARPENTE

**POMBIRAY 97118 SAINT FRANCOIS**  
**06 90 00 25 05**

**Cloclo Boutik**



Boutique de souvenirs &  
Prêt à porter fait main traditionnelle



**CYRILLE PEPAGE**  
Construction / Rénovation bois / Entretiens divers

**TERRASSE - PERGOLA - RÉNOVATION MAISON**  
**PALISSADE - CONSTRUCTION GARAGE**  
**POSE BARDAGE BOIS EXTÉRIEUR**



1, Impasse des Agaçats  
33950 LEGE CAP FERRET


www.cyrillepage.fr

06.15.07.82.09

contact@cyrillepage.fr

## ➤ LISTE DES FÉDÉRATIONS


Une volonté de présence régionale



**NORMANDIE**

**Henri PATUREL**

23,rue de Bretagne  
14000 Caen  
06 60 14 53 62  
hp@lcvnet.fr



**BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**  
**25 - 54 - 88**

**Christiane DORMOIS**

11 chemin des Vareilles du milieu  
25220 CHALEZEULE  
03 81 61 36 90  
christianedormois878@gmail.com



**PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR CORSE**

**Michel SARLANDIE**


20 traverses d'orange  
13100 AIX EN PROVENCE.  
04 42 93 11 76  
sarlandie.fm@gmail.com



**HAUTES-PYRENNÉES**

**Jacqueline GELIOT-DURAND**

26 place du marché Brauhauban  
65000 TARBES  
05 62 34 29 65  
jacquiegeliot@wanadoo.fr



**HAUTE-GARONNE**

**Claude PASSEPONT**

62 chemin de la goutte  
31470 BONREPOS SUR AUSSONNELLE  
Tél : 05 34 47 29 59  
passepont.claude@orange.fr



## AUTO PIÈCES FAZAL KARIM

LA QUALITÉ POUR VOTRE AUTO  
Toutes marques, tous véhicules, depuis 1988.

**DISTRIBUTEUR  
DE PIÈCES DÉTACHÉES  
AUTOMOBILES  
À MAYOTTE**

1<sup>ER</sup> DISTRIBUTEUR DE PIÈCES AUTOMOBILES À MAYOTTE.  
AUTO PIÈCES FAZAL KARIM S'ENGAGE DEPUIS 1988 À VOUS  
FOURNIR LES PIÈCES, PRODUITS D'ENTRETIEN ET ACCESSOIRES  
POUR TOUS VOS VÉHICULES.

**RN1 KAWÉNI · 0269 61 05 47**  
[www.fazalkarim.fr](http://www.fazalkarim.fr)



## TRAVAUX PUBLICS ÉLECTRICITÉ

Réseaux Électriques HT.BT  
Transformateurs  
Electricité Bâtiment  
Et Industriel  
Eclairage Public  
Et Terrain de Sport  
Réseaux Télécom  
Signalisation

**Tél : 0596 51 10 89 - Fax : 0596 51 53 56**  
Email : [tpe972@wanadoo.fr](mailto:tpe972@wanadoo.fr)

Siège Social : Route du Vert Pré  
Quartier Bois Carré – BP328  
97285 LAMENTIN CEDEX 2 / RC FDF N° 86 B 85

**SASU  
AUTO  
TOP**  
LAVAGE AUTOMOBILE  
06 94 25 02 64

Ouvert du Lundi au Vendredi 7h30-16h00  
Samedi 7h30 - 13h00

Centre Commercial Montjoly 2  
**REMIRE-MONTJOLY 97354**

SIRET 819.034.695. 00018 APE 4520 A

## PHARMACIE CARMENTINE

*du Bourg de Goyave*



*6 résidence Budon  
Goyave, 97128, Guadeloupe  
Tél. : +590 590 95 94 44*



## ➤ LISTE DES FÉDÉRATIONS

Une volonté de présence régionale



### LANGUEDOC-ROUSSILLON

**François RAVELLE-CHAPUIS**  
 15 Rue des Jardins du Stade  
 34410 - SERIGNAN  
 Téléphone : 04 67 39 41 63  
[ravelle-chapuis.francois@neuf.fr](mailto:ravelle-chapuis.francois@neuf.fr)



### DRÔME - ARDÈCHE - VAUCLUZE

**Jean-Pierre LECLERE**  
 275, Chemin de Chaussagne  
 26400 Divageu  
 Tél : 07 69 38 33 56  
[jplise2008@orange.fr](mailto:jplise2008@orange.fr)

## APPEL À COTISATION, SOYEZ VIGILANT !

Certaines associations, fortes de notre succès du portail Internet **Pupille-Orphelin.fr**, se font passer pour nous en vous réclamant 25 €, vérifiez que vous êtes bien à la FNAPOG adhérente UFAC.

**Pour renouveler votre cotisation 2024 ou pour adhérer à la FNAPOG, envoyez un chèque de 22 € à**

### ARTOIS-FLANDRES **Guy BECOURT**

215, rue Louis Roseaux Rés. Du Pré Fleuri  
 62120 SAINT HILAIRE COTTES - Tél. 06 95 34 29 62

### NORMANDIE **Sylvestre CINGAL**

6, rue Vilaine - 14190 SAINT SYLVAIN  
 Tél. 02 31 78 69 09

### GRAND OUEST MORBIHAN BRETAGNE

**Martine BIHOUISE**  
 14 rue des Digitales - 56700 KERVIGNAC  
 Tél. 02 97 36 54 75

### HAUTE-GARONNE **Claude PASSEPONT**

62 chemin de la goutte  
 31470 BONREPOS SUR AUSSONNELLE  
 Tél. 05 34 47 29 59

### HAUTES-PYRÉNÉES **Pierre CAMY**

6 rue de Mousseigne - 65400 Saint-SAVIN  
 Té. 05 62 97 56 05

### LANGUEDOC-ROUSSILLON **Claude Dayon**

2 allée des Raisins - 11160 CAUNES-MINERVOIS  
 Tél. 04 68 78 08 06

### FÉDÉRATION DU DOUBS, DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE ET DES VOSGES (25-54-88)

**Suzanne Favrot**  
 8 Chemin des Vareilles du Milieu - 25220 CHALEZEULE  
 Tél. 03 81 61 30 30

### FÉDÉRATION DE LA MOSELLE **Claude BERGER**

8, Impasse du Muguet - 57160 CHÂTEL ST GERMAIN  
 Tél. 03 87 60 43 69

### FÉDÉRATION DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**Suzanne Favrot**  
 8 Chemin des Vareilles du Milieu - 25220 CHALEZEULE  
 Tél. 03 81 61 30 30

### HORS FÉDÉRATION ET RÉGION PARISIENNE

**Martine BIHOUISE**  
 14 rue des Digitales 56700 KERVIGNAC  
 Tél. 02 97 36 54 75

## LES VŒUX DE LA FNAPOG pour 2024



« Que les Élus de la République honorent les Droits à réparation du Contrat d'adoption des Pupilles de la Nation majeurs »

**Fnapog ARTOIS FLANDRES**



" Que les élus ouvrent les yeux et brisent enfin le mur de la honte patriotique "

**Fnapog NORMANDIE**



La Présidente ainsi que l'ensemble du Bureau et du Conseil d'Administration vous présentent tous leurs vœux pour l'année 2024. Nous avons tous bien œuvré en 2023. Pour l'instant les résultats ne sont pas encore au rendez-vous mais « l'espoir fait vivre » et nous avons foi en une juste reconnaissance de la part de notre pays afin que nos parents ne soient pas morts pour rien.

**Fnapog MORBIHAN GRAND-OUEST**



Après l'AG: la fourchette remplace le crayon, les assiettes les documents, le compte-rendu s'élabore avec l'apéro...les langues se délient

« Ils sont sourds, mal-voyants ce sont nos gouvernants qui s'inquiètent plus pour leur électorat que de nous...dont le sacrifice de nos parents leur a assuré cette liberté....élu entends-tu...etc »

**Fnapog HAUTE-GARONNE**



Que 2024 ouvre les yeux et la mémoire de nos gouvernants, qu'ils réalisent enfin, que s'ils occupent leurs fonctions et leurs places aujourd'hui, ils le doivent à ceux qui ont donné leurs vies (souvent les armes à la main) pour que la France soit libre et démocratique. Que les "Pupilles de la Nation, Orphelins de Guerre" ne soient plus les "Oubliés de l'Histoire" ni les enfants de héros morts de la glorieuse incertitude des armes.

**Fnapog HAUTES-PYRENNÉES**

## ➤ LES VŒUX DE LA FNAPOG pour 2024



« Que les Élus Députés et Sénateurs fassent accepter au Gouvernement l'autorisation de permettre aux Pupilles de la Nation de bénéficier de l'allocation de reconnaissance du Combattant. »

**Fnapog LANGUEDOC-ROUSSILLON**



« Bonne année à tous, une bonne santé qui permette de continuer le combat pour rétablir l'honneur de nos parents »

**Fnapog DRÔME - ARDÈCHE - VAUCLUZE**



« Notre patrimoine mémoriel nous le transmettons ! Nous sommes la mémoire vivante et le faisons savoir aux jeunes générations. Gouvernants, ne permettez pas que nous soyons "les oubliés" de notre Histoire ! »

**Fnapog BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
25 - 54 - 88**



Députés et Sénateurs, vous qui intervenez en notre faveur, ne permettez pas au gouvernement de poser cette chappe de plomb sur notre demande de REPARATION !

**Fnapog MOSELLE GRAND EST**



"Que les "oubliés" de l'Histoire obtiennent enfin la reconnaissance qui leur est due."

**Fnapog ILE DE FRANCE**

# HISTORIQUE DU STATUT DE PUPILLE DE LA NATION

La loi du 27 juillet 1917 crée le statut de pupille de la Nation. La proposition de loi avait été déposée le 22 avril 1915 par Léon BOURGEOIS sénateur de la Marne, il fallut donc plus de 2 ans pour que ce statut de Pupille de la Nation soit instauré. Nous devons cette loi à Georges CLEMENCEAU alors au gouvernement.

***Ce fut lui qui le premier déclara : « Ces Français que nous fûmes contraints de jeter dans la bataille, ils ont des droits sur nous ».***

Par son article 1, "La France adopte les orphelins dont le père, la mère ou le soutien de famille a péri, au cours de la guerre de 1914, victime militaire ou civile de l'ennemi". Un enfant, adopté par l'État à la suite d'un jugement du tribunal de grande instance demandé soit par le tuteur légal de l'enfant, soit par l'État lui-même, devient pupille de la Nation.

Ce statut ne peut toutefois être accordé que si l'une des cinq conditions suivantes est remplie : l'enfant est un orphelin dont le père ou le soutien de famille est mort à l'ennemi, l'enfant est un orphelin dont le père, la mère ou le soutien de famille est mort de blessures ou de maladies contractées lors de la guerre, l'enfant est un orphelin dont le père, la mère ou le soutien de famille est mort des suites de violences ou de sévices de l'ennemi, l'enfant est un mineur dont le soutien de famille est atteint

d'une invalidité telle qu'elle ne lui permet pas de subvenir correctement à l'éducation de l'enfant dont il est le tuteur, l'enfant est lui-même victime de guerre.

On peut donc être Pupille sans être Orphelin et inversement.

De la loi de 1917 découle la création d'un office national des pupilles de la Nation dont la mission est de contribuer à l'éducation et à la formation de ces enfants. Dépendant d'abord du ministère de l'instruction publique, cet organisme est finalement intégré à l'office national des anciens combattants (ONAC), lui-même créé en 1916 sous le nom d'office national des mutilés et réformés de la guerre.

Plus de 1 300 000 soldats français sont morts pendant la Première Guerre mondiale.

Ils laissent environ 1 100 000 orphelins de guerre et fils de mutilés ou d'invalides, en prévoyant leur adoption symbolique par la Nation, qui s'obligeait ainsi à leur apporter une protection morale et

matérielle.

La France est le seul pays européen à créer un tel dispositif pour les enfants des victimes de guerre.

Ils sont tellement nombreux qu'en 1929, les pupilles de la Nation représentent 1,8 % de la population française.

Ces enfants sont d'abord gérés par l'Office national des pupilles de la Nation, puis, à partir de 1946, par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).

Cette organisation répartit les aides et subventions dans les offices départementaux afin d'aider les pupilles de la Nation au quotidien, jusqu'à leur 21 ans âge légal de la majorité.

Au fil des années, les conditions pour devenir pupille de la Nation s'élargissent : on prend ainsi en compte les enfants de soldats français impliqués dans d'autres guerres - près de 300 000 enfants deviennent pupilles de la Nation après la seconde guerre mondiale, 30 000 pour l'Indochine et 18 000 lors de la guerre d'Algérie.

## HISTORIQUE DU STATUT DE PUPILLE DE LA NATION

On inclut également d'autres professions tels que les gendarmes, les Compagnies républicaines de sécurité (CRS), les magistrats ou encore les pompiers.

La loi du 23 janvier 1990 a étendu aux victimes du terrorisme le bénéfice de ces dispositions.

Par conséquent, les enfants des victimes d'actes terroristes ou les enfants eux-mêmes victimes de ces actes ont eux aussi vocation à la qualité de Pupille de la Nation, lorsque leur parent a été tué ou blessé à cette occasion. Il est rappelé que le suivi de l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre peut se poursuivre au-delà de l'entrée dans la vie active et notamment envers les pupilles les plus âgés.

Ainsi, plus d'un millier de pupilles majeurs font encore aujourd'hui l'objet d'un accompagnement par l'Office."Le statut de pupille de la Nation"

La qualité de pupille de la Nation offre aux enfants et jeunes gens qui la reçoivent une protection supplémentaire, en complément de celle exercée par leurs familles. Elle ne les place nullement sous la responsabilité exclusive de l'Etat. Les familles et les tuteurs conservent le plein exercice de leurs droits et notamment, le libre choix des moyens d'éducation.

### QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE STATUT ?

#### 1/ Les orphelins de moins de 21 ans dont le père, la mère ou le soutien de famille :

a été tué à l'ennemi (ou sur un théâtre d'opérations extérieures ou lors d'un attentat terroriste commis depuis le 1er janvier 1982) ; est mort de blessures reçues ou de maladies contractées ou aggravées du fait de la guerre ou à l'occasion d'une mission sur un théâtre d'opérations extérieures ou d'un acte de terrorisme ; est dans l'impossibilité de pourvoir à ses obligations et charges de famille par suite des blessures et maladies reçues contractées ou aggravées du fait de la guerre ou des opérations extérieures ou du terrorisme.

#### 2/ Les enfants nés avant la fin des opérations effectuées sur un théâtre d'opérations de guerre défini par arrêté, ou dans les 300 jours qui auront suivi leur cessation, lorsque le père ou le soutien de famille se trouve, à raison de blessures reçues ou de maladies contractées au cours de ces opérations, dans l'incapacité de pourvoir à leurs obligations et à leurs charges de famille

#### 3/ Les enfants et jeunes de moins de 21 ans eux-mêmes victimes de guerre ou d'actes de terrorisme. Pour les attentats commis en France, la qualité de pupille de la Nation est accordée quelle que soit la nationalité.

#### 4/ Les enfants concernés par la loi du 19 juillet 1993

modifiée par les articles 69 et 70 de la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 et par l'article 114 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 :

les enfants de magistrats, militaires de la gendarmerie, fonctionnaires des services actifs de la police nationale, fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, fonctionnaires des douanes, tués ou décédés des suites d'une blessure ou d'une maladie contractée ou aggravée du fait d'un acte d'agression survenu : a) au cours de l'accomplissement d'une mission de sécurité publique, ou b) lors d'une action rendant à constater, poursuivre ou réprimer une infraction.

les enfants des personnels civils et militaires de l'Etat participant aux opérations de recherche, de neutralisation, d'enlèvement et de destruction des munitions de guerre et engins explosifs, tués pendant ces opérations ou décédés des suites d'une blessure reçue ou d'une maladie contractée ou aggravée du fait desdites opérations ;

les enfants des personnes participant aux missions susmentionnées sous la responsabilité des agents de l'Etat concernés, tués ou décédés des suites d'une blessure reçue ou d'une maladie contractée ou aggravée du fait de l'accomplissement de ces missions.

## HISTORIQUE DU STATUT DE PUPILLE DE LA NATION

Les enfants des personnes titulaires d'un mandat électif tuées ou décédées des suites d'une blessure ou d'une maladie contractée ou aggravée du fait d'un acte d'agression survenu lors de l'exercice de leur mandat et en relation directe avec leurs fonctions électorales.

Les enfants des professionnels de la santé décédés à la suite d'homicides volontaires commis à leur encontre par des patients dans l'exercice de leurs fonctions.

Les enfants dont le père, la mère ou le soutien de famille se trouve à raison de blessures reçues ou de maladies contractées ou aggravées par un acte d'agression ainsi défini, dans l'incapacité de pourvoir à leurs obligations et à leurs charges de famille, peuvent également bénéficier du statut de pupille de la Nation.

**5/ Les enfants dont le père, la mère ou le soutien de famille, de nationalité française, a été victime d'actes de piraterie maritime depuis le 10 novembre 2008 peuvent se voir reconnaître la qualité de pupille de la Nation dans les conditions fixées par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. Sont visés :**

- Les orphelins de victimes d'actes de piraterie maritime
- Les enfants des victimes qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations et charges de famille par suite des blessures reçues ou des maladies contractées ou

*aggravées par un acte de piraterie maritime*

**6/ Enfants dont le père, la mère ou le soutien a été victime d'un acte de terrorisme**

*Références : loi du 27 juillet 1917 / loi du 29 avril 1927 / loi n°55-1074 du 6 août 1955 / loi n°59-901 du 31 juillet 1959 / article 26 de la loi n°90-86 du 23 janvier 1990 / loi n°93-915 du 19 juillet 1993 / article 7 de la loi n° 2011-13 du 5 janvier 2011.*

**➤ COMMENT OBTENIR CE STATUT ?**

La mise en oeuvre du statut de pupille de la Nation constitue une activité originelle de l'ONACVG et plus particulièrement de ses services départementaux.

**➤ COMMENT SE DÉROULE LA PROCÉDURE D'ADOPTION ?**

**L'adoption par la Nation est prononcée par jugement du tribunal de grande instance dont dépend le domicile du demandeur. La demande peut être déposée par :**

le père, la mère ou le représentant légal de l'enfant lorsqu'il est mineur · par les jeunes eux-mêmes à partir de leur 18ème anniversaire, · par le procureur de la République, par voie de simple requête, dispensée d'enregistrement et de timbre. Toute la procédure est communiquée au service départemental de l'ONACVG, et l'avis motivé du Directeur du service est requis.

C'est aussi auprès du service départemental du lieu de résidence que les familles trouveront les imprimés d'usage

et les conseils pour introduire leur requête. Les demandes doivent être déposées avant le 21ème anniversaire des enfants et jeunes gens. Le tribunal de grande instance prononce le jugement d'adoption ou de rejet, et ses décisions peuvent faire l'objet de pourvois en appel et en cassation. L'adoption, lorsqu'elle est prononcée, doit être mentionnée en marge de l'acte de naissance de l'enfant ou du jeune.

**➤ QU'EST CE QU'APPORTE LE STATUT DE PUPILLE DE LA NATION ?**

Le service départemental de l'ONACVG de résidence du pupille est qualifié pour :

**1/ assurer l'écoute et le conseil :**

- Il assure aux pupilles, dont il est responsable, le bénéfice prioritaire de toutes les lois protectrices de l'enfance.

**2/ assurer la gestion des aides :**

- Les actions de soutien exercées en faveur des pupilles de la Nation âgés de moins de 21 ans ou qui poursuivent leurs études au-delà de 21 ans s'inscrivent pleinement dans le droit à réparation. Leur mise en oeuvre a pour finalité d'assurer au minimum à l'enfant ce que le parent blessé ou décédé aurait pu lui apporter. Concrètement :

**a) En matière d'entretien et d'éducation, l'ONACVG accorde, en complément des aides du droit commun (allocations familiales,**

## HISTORIQUE DU STATUT DE PUPILLE DE LA NATION

### bourses d'études) et chaque fois que la situation le requiert des subventions aux pupilles de la Nation :

Subventions d'entretien destinées à assurer les besoins de base de l'enfant (garde, habillement, nourriture, loisirs) versées si nécessaire dès la naissance ; · Subventions pour frais de maladie, de cure, de soins médicaux en complément des prestations de la sécurité sociale et de l'aide médicale gratuite (prise en charge des frais d'optique, de traitements d'orthodontie etc..) ; · Subventions de vacances ; · Subventions d'études qui peuvent être renouvelées jusqu'au terme des études supérieures dès lors qu'elles sont entreprises avant 21 ans. A cet égard, il faut souligner que les pupilles de la Nation sont, de plein droit, exonérés du paiement des droits de scolarité dans les universités ; · Subventions pour les projets des pupilles entrés dans la vie active avant 21 ans.

### b) En matière d'emploi :

Subventions d'aide à la recherche d'un premier emploi ; · Possibilité de prise en charge des formations dispensées par les neuf écoles de reconversion professionnelle de l'ONACVG ou par d'autres organismes de formation professionnelle; · Octroi par l'ONACVG de prêts d'installation professionnelle, cumulables avec des prêts de première installation.

Sans intérêt, remboursables sur des délais pouvant couvrir 3 années, avec une franchise de 3 mois, ces prêts de 3.000 euros permettent de favoriser une installation professionnelle ; · Les pupilles de la Nation et les orphelins de guerre, quel que soit leur âge, bénéficient du recrutement par la voie des emplois réservés dans les administrations, les collectivités locales, les établissements publics qui leur sont rattachés et les hôpitaux publics ; · Les orphelins de guerre âgés de moins de 21 ans bénéficient de l'obligation faite aux employeurs de droit public ou privé occupant au moins vingt salariés de compter, dans la proportion de 6 % de l'effectif total, des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés.

### b) En matière de fiscalité :

- *Tous les actes ou pièces ayant exclusivement pour objet la protection des pupilles de la Nation sont dispensés du timbre. Ils doivent être enregistrés gratuitement s'ils sont soumis à cette formalité ;*
- *Lorsque les pupilles de la Nation ont été adoptés par une personne physique, les transmissions à titre gratuit (dons et legs) faites en leur faveur par l'adoptant bénéficient des droits applicables en ligne directe et de l'abattement prévu à l'article 779 du code général des impôts, même en cas d'adoption simple ;*

- *De même, les dons et legs consentis aux pupilles de la Nation bénéficient du régime fiscal des mutations à titre gratuit en ligne directe lorsque le donateur ou le défunt a pourvu à leur entretien pendant cinq ans au moins au cours de leur minorité ;*
- *Les successions des personnes décédées du fait d'actes de terrorisme ou des conséquences directes de ces actes dans un délai de trois ans à compter de ceux-ci, ou de faits de guerre dans un délai de trois ans après la cessation des hostilités ou le fait générateur du droit, sont exonérées des droits de mutation. Les orphelins de guerre et les pupilles de la Nation devenus adultes demeurent à vie ressortissants de l'ONACVG et continuent à bénéficier du soutien moral et matériel de l'Office à l'instar de l'ensemble de ses ressortissants.*

Publié par Malou Lorenzon

Présidente Nationale

Présidente de la délégation

de Moselle

contact@fnapog.fr

# MONOPRIX



FAITES VOS COURSES EN LIGNES  
RECUPEREZ VOS ARTICLES EN MAGASIN SOUS 3H

SERVICE  
LIVRAISON A DOMICILE



01 42 42 20 15

HORAIRES D'OUVERTURE  
DU LUNDI AU SAMEDI DE 07H À 22H  
ET LE DIMANCHE DE 09H À 19H30

53 BD DE LA REPUBLIQUE  
92250 LA GARENNE COLOMBES

RETROUVEZ-NOUS SUR [MONOPRIX.FR](http://MONOPRIX.FR)



## POMPES FUNÈBRES ROSET ET FILS

CONTRATS OBSÈQUES  
TRANSPORTS FUNÉRAIRES  
ORGANISATION DE CÉRÉMONIES  
AIDE DANS LES DÉMARCHES  
ADMINISTRATIVES  
PRISE EN CHARGE DES  
OPÉRATIONS FUNÉRAIRES



LIEU DIT «Petit manoir» 97232 LE LAMENTIN • Tél. : 05 96 39 29 64 • 06 96 95 99 90

[www.pompes-funebres-lelamentin.fr](http://www.pompes-funebres-lelamentin.fr)



Hélène BENEZIT  
Secrétaire Générale-Adjointe  
de la FNAPOG

☎ 01 39 62 10 46 - 📱

✉ [helene.benezit@orange.fr](mailto:helene.benezit@orange.fr)

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FNAPOG

LE 3 OCTOBRE 2023

**Siège de l'UFAC – 2, rue Jean-Baptiste Pigalle – 75009 Paris**

La réunion a débuté à 11 h 00 par l'accueil des participants au nombre de 14, l'émargement de la feuille de présence et la vérification des 226 pouvoirs.

La Présidente Nationale, Madame Marie Louise Lorenzon a ouvert la séance en demandant à l'assemblée de se lever pour une minute de silence pour ceux qui nous ont quittés.

### **Rappel de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 octobre 2022**

- I – Approbation du compte rendu de l'AG 2022
- II – Rapport moral – Exercice 2022
- III – Rapport d'activité – Exercice 2022
- IV – Rapport financier – Exercice 2022
- V – Rapport du Censeur aux Comptes – Exercice 2022
- VI – Quitus au Trésorier
- VII – Budget prévisionnel 2023
- VIII – Fixation du montant de la cotisation
- IX – Questions diverses

I – **Le compte rendu** de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 est approuvé à main levée à l'unanimité des voix.

### **II – Rapport Moral**

Madame Marie-Louise Lorenzon donne lecture de son rapport moral qui, en fait, porte sur les exercices 2022 et 2023.

Notre Présidente Nationale a rapidement pris les choses en main après son élection le 25 octobre 2022, en demandant un rendez-vous avec Madame Mirallès, Secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire.

Un rendez-vous a été obtenu pour le lundi 12 décembre 2022, avec son Directeur de Cabinet, Monsieur Thierry Laurent, qui était accompagné du Conseiller Mémoire, Histoire du Monde combattant. La FNAPOG était représentée par Mesdames Marie-Louise Lorenzon et Christiane Dormois et Monsieur Henri Paturel. Ce rendez-vous a porté sur les amendements présentés par les députés Fabien Di Filippo pour l'un, Éric Alauzet et Laurent Croizier pour ce qui concerne une demande de recensement pour tous les pupilles de la nation et orphelins de guerre de tous les conflits mondiaux du 20<sup>ème</sup> siècle.

Ils ont été adoptés dans le cadre de la programmation de la loi de finances pour 2023. Nous avons salué ces avancées tout en rappelant que cela devait être le premier pas vers une réparation.

Madame Christiane Dormois s'est beaucoup investie auprès du Député Éric Alauzet pour le dépôt de cet amendement présenté par le groupe Renaissance et par le groupe Horizon et apparentés.

A aussi été présentée la lourdeur des dossiers de demande d'aide à présenter à l'ONaCVG. Monsieur Laurent comprend notre demande.

Un partenariat a été signé entre la FNAPOG et le Souvenir Français qui nous soutient dans toutes nos démarches.

Madame Christiane Dormois, invitée par le Préfet du Doubs à la commémoration de la libération de Besançon ainsi qu'au repas qui a suivi, a pu ainsi rencontrer Madame Patricia Mirallès, s'entretenir avec elle et lui remettre un courrier.

Le rapport moral, joint en annexe, mis aux voix, est adopté à main levée à l'unanimité des présents et représentés.

La séance est interrompue entre 12 h 30 et 14 h 00 pour le déjeuner.

### ***Intervention de Madame Christiane Dormois***

Madame Dormois donne lecture de la lettre remise à Madame Mirallès lors de leur rencontre à Besançon le 8 septembre dernier, qui demande un comptage volontaire, bien structuré à l'instar de ce qui a prévalu dans l'adoption de la loi du 23 février 2022, laissant présager une volonté de réparation.

La FNAPOG demande une extension du décret de 2004 sur l'exemple de la loi de 2005 en faveur des populations Harkis.

La loi de 2005 concernait les veuves de Harkis ; celle de 2022 a doublé les attributions pour les veuves et descendants des Harkis, rapatriés d'Algérie accueillis dans des conditions indignes dans les camps de réfugiés.

Pour notre part, c'est un recensement qui a été demandé et nous voulons un comptage volontaire sur l'exemple de celui mis en place suite à la loi du 23 février 2022 pour les Harkis : à savoir la mise en place d'une cellule nationale dotée d'un numéro de téléphone vert nous permettant de nous signaler et de remplir un dossier succinct pour preuve de notre statut de pupille et d'orphelin ou d'orphelin de guerre.

Ces dossiers seront ensuite complétés et instruits par les services de l'ONaCVG.

La PLF 2024 est votée en décembre prochain. Cette programmation doit inclure une prévision budgétaire permettant de finaliser une réparation en 2024 inscrite dans le programme 169 du budget des anciens combattants et victimes de guerre, puis dans le programme 158 qui acte les dépenses visant à réparation pour les pupilles de la Nation et orphelins de guerre !

Vu l'âge moyen de notre catégorie de population, 83 ans, nous ne pouvons accepter un report !

### **III – Rapport d'Activité**

En l'absence de la Secrétaire Nationale, Madame Claude Dayon, excusée, lecture est donnée de du rapport d'activité qu'elle nous a fait parvenir, par Hélène Bénézit; celui-ci détaille toutes les activités de la FNAPOG sur l'exercice 2022 et mentionne quelques démarches effectuées en 2023, mais, surtout, débute par une pensée émue pour les personnes disparues au sein de notre association et, en particulier, pour notre ami Gérard Bihouise qui fut Président du Morbihan.

Le rapport d'activité, mis aux voix, est adopté à main levée à l'unanimité des présents et représentés.

### **IV – Rapport Financier**

Monsieur Henri Paturel, Trésorier National, donne lecture du rapport financier portant sur la gestion 2022.

Le fonds de roulement s'élève à 1 287,27 €.

Le rapport financier, mis aux voix, est adopté à main levée à l'unanimité des présents et représentés.

### **V – Rapport du Censeur aux Comptes**

Lecture est faite par Monsieur Paturel, du rapport (joint en annexe au présent procès-verbal) des Vérificateurs ayant trait à l'exercice 2022, d'où il ressort que les comptes tels que présentés à la lueur des documents comptables nécessaires mis à leur disposition, sont conformes.

Ledit rapport est adopté à main levée à l'unanimité des présents et représentés.

Quitus est donné à l'unanimité à Monsieur Henri Paturel pour ses fonctions de Trésorier National.

### **VI – Budget Prévisionnel 2023**

Monsieur Paturel donne lecture du budget prévisionnel 2023 chiffré à 8 950 € tant en produits d'exploitation qu'en charges d'exploitation, lequel figure en annexe au présent procès-verbal.

Le budget prévisionnel 2023, mis aux voix, est adopté à main levée à l'unanimité des présents et représentés.

### **VII – Montant de la cotisation**

Si la cotisation 2023 a été maintenue à 20 €, elle a été portée à 22 € pour l'exercice 2024 ; toutefois, la rétrocession due au National par les Fédérations ne sera pas augmentée, les 2 € supplémentaires restant acquis aux Fédérations.

## VIII – Questions diverses

### Demande d'adhésion à la F NAM

Nous avons reçu une première réponse négative : trop d'associations et dissidence.

Le Général Peter, Président de la F NAM, voisin de Madame Michèle Boué, avait, rencontré l'été 2022 cette dernière en compagnie de Monsieur Claude Passepont, d'où la décision d'adresser à la F NAM une nouvelle demande adhésion. Et nouvelle réponse négative au motif que nous ne nous battons pas seulement pour les pupilles et orphelins du conflit 39/45.

### Site Internet de la FNAPOG

Le site de notre association fait l'objet de 15 000 visites par mois et est alimenté par 4 à 12 articles par semaine. Nos articles sont lus et Google nous référence.

**Cet outil numérique est un formidable vecteur de communication.**

### Contact avec nos Députés et Sénateurs

Des newsletters vont être envoyées à nos députés et sénateurs au niveau national et Madame Lorenzon nous demande d'aller les rencontrer localement. Un relai local aux envois effectués par le National est nécessaire : une lettre type devrait être rédigée à cet effet.

A noter que la reconnaissance mémorielle de la FNAPOG a été repérée par Madame Patricia Mirallès.

### Accord avec la société BO2.com

Un accord a été conclu avec la société BO2.com pour l'édition de notre bulletin en quadrichromie. Monsieur Paturel fait circuler parmi l'assistance un modèle du travail fourni par cette entreprise. Le contenu de notre prochain bulletin doit être communiqué à BO2.com avant la fin octobre pour routage en décembre. Celui-ci comportera, entre autres, le détail des Fédérations et l'appel à cotisation.

### Legs de Madame Josette Durif de 32 000 €

Les membres du Conseil d'Administration et l'assemblée générale ont voté à l'unanimité l'autorisation pour acceptation du legs de Madame Josette Durif à la Fédération Nationale des Pupilles de la Nation et des Orphelins de Guerre (FNAPOG).

Monsieur Henri Paturel informe l'assemblée que, une fois le legs encaissé, chaque Fédération recevra la somme de 1 000 € sans considération du nombre d'adhérents qui dépendent de sa gestion afin d'aider celles qui en comptent moins et perçoivent de ce fait moins de recettes.

### Démission de Madame Anne Chalons

Au fait que de moins en moins de bureaux soient impliqués dans la vie de notre association, s'ajoute la démission de la Présidente de la Bourgogne-Franche-Comté, démission qui conduit à devoir répartir la gestion des départements 21 et 39 et des hors délégation de la région PACA-Corse. Madame Dormois, avec l'aide de Madame Favrot, va prendre en charge les départements 21 et 39, tandis que Madame Le Hir, aidée de Madame Bihouise, s'occupera des adhérents de la région PACA et de la Corse qui ne seront plus considérés comme des hors délégation.

Monsieur Jean-Pierre Leclere est nommé Délégué de la FNAPOG pour les départements de l'Ardèche, la Drome et le Vaucluse aux fins de représentation, information et promotion de notre association.

Remontée des informations concernant les cotisations et la mise à jour du fichier

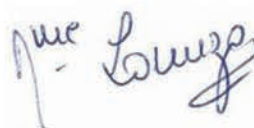
Le listing des paiements des cotisations avec reversement des rétrocessions au National est à envoyer à Monsieur Henri Paturel avec copie à Madame Janny et à Monsieur Clay à une fréquence de tous les deux mois.

Pour la bonne tenue de nos dossiers, les mises à jour du fichier concernant les nouvelles adhésions, changement d'adresses et radiations doivent être communiquées à Messieurs Clay et Paturel ainsi qu'à Mesdames Le Hir et Janny.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 h 00.



Hélène BENEZIT  
Secrétaire Adjointe



Marie-Louise LORENZON  
Présidente Nationale



# S-A-V-E INDUSTRIE

## TUYAUTERIE INDUSTRIELLE



Réalisation de réseaux en INOX



## CHAUDRONNERIE



Condenseur  
Usine du GALION



Porte de chaudière



Conduit  
de fumée



Croix de jonction Réseau d'eau



# CHARPENTE



## Fabrication et réparation de RESERVOIRS à carburants



Dépôt de  
Saint Barthélémy



**S-A-V-E INDUSTRIE**

1306 Route de Morne Carette - 97224 Ducos

Tél : 05.96.57.28.47

Email : [contact@save-industrie.fr](mailto:contact@save-industrie.fr)

Site : [www.save-industrie.fr](http://www.save-industrie.fr)



Publi-redac

## "TRANSFORMONS DES VIES,

### INTERVIEW de Cindy MOLIA : Présidente

#### > INTRODUCTION

Dans un monde en constante évolution, l'importance de l'inclusion sociale et professionnelle ne peut être surestimée. Aujourd'hui, nous présentons l'association CAP INSERTION SERVICES PLUS, une organisation d'utilité sociale dédiée à la transformation des vies et à la création d'opportunités pour les personnes en difficulté. À travers cet article, nous allons vous plonger dans le monde de cette association, ses missions, ses réalisations et son impact sur la communauté.

#### > MISSIONS

Créer en 2019, l'association se positionne sur le territoire du Nord Basse-Terre et a la conviction que chaque individu mérite une chance équitable dans la société. Notre mission est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes défavorisées, en mettant l'accent sur les domaines suivants :

- **Formation professionnelle** : elle offre des programmes de formation en interne et en externe adaptés aux besoins du marché du travail pour aider les bénéficiaires à acquérir des compétences recherchées notamment sur les métiers en tension.
- **Accompagnement personnalisé** : elle propose un soutien individuel pour aider les bénéficiaires à surmonter les obstacles personnels et professionnels.
- **Intégration dans la société** : elle encourage l'inclusion sociale en favorisant la participation active des bénéficiaires dans la communauté.

- **L'association développe des activités qui touchent la famille** : elle intervient dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires.

#### AFFIRMER SES VALEURS ET CONFORTER SON COEUR DE METIER

Face à une société qui évolue vite et à des besoins qui se complexifient, ce sont des valeurs fortes que développe l'association depuis 4 ans :

- La solidarité comme fondement ;
- L'humanisme et ses corollaires ;
- L'inconditionnalité de l'accueil et la globalité de l'accompagnement ;

Le développement de l'association a nécessité de réunir des compétences autour d'un même projet, en travaillant de façon transversale. Ce partage de savoir-faire entre les pôles d'activités permet de proposer des dispositifs innovants, notamment en termes de politiques sociales.

#### En termes de compétences l'association évolue dans les domaines suivants :

- **L'Accompagnement à l'emploi** : l'association gère un chantier d'insertion qui vise à offrir des services d'accompagnement social et professionnel à toutes les personnes recrutées en contrat d'insertion et ainsi les aider à se réinsérer sur le marché de l'emploi. Cela peut inclure des formations professionnelles, des ateliers de recherche d'emploi, des périodes de stages en entreprise, etc.



## CONSTRUISONS DES HOMMES"

- **L'Accès aux soins de santé** : L'accès aux soins de santé est essentiel. L'association collabore avec des professionnels de la santé pour garantir que les personnes défavorisées reçoivent les soins dont elles ont besoin.
- **L'accès aux droits** : elle favorise un accompagnement très élargi pour permettre aux bénéficiaires la mise à jour de leur couverture sociale. L'accès aux droits est important dans la vie des personnes.
- **La Formation et l'éducation** : Les programmes de formation mis en place en interne par l'association vise à aider les personnes à acquérir de nouvelles compétences et à améliorer leurs perspectives d'emploi.
- **Accompagnement social** : le pôle d'activité social-insertion collabore avec les bénéficiaires en difficulté pour les aider à surmonter les obstacles qui les empêchent de s'insérer dans la société, que ce soit en raison de problèmes de santé mentale, de dépendances, de violence domestique, ou d'autres facteurs.

### > RÉALISATIONS ET IMPACT

Depuis sa création, l'association CAP INSERTION SERVICES PLUS a atteint d'importants jalons dans la poursuite de sa mission sur le territoire. Elle a déjà permis à plus de 60 personnes de retrouver leur confiance en elles et à trouver un emploi stable. Pour arriver à cet objectif annuel de taux de réalisation, l'association travaille avec un réseau de partenaires dans le monde de

l'économie, de la santé, du social et de l'emploi. Elle emploie aujourd'hui plus de 60 personnes.

### > TÉMOIGNAGES D'UNE BÉNÉFICIAIRE : JENNIFER

Rien ne peut mieux illustrer l'impact que les histoires de réussite des bénéficiaires accompagnés par cette association. Voici le témoignage de "Jennifer" qui met en lumière le changement positif que l'association apporte dans sa vie depuis 3 ans.

*« J'ai commencé en 2020 en qualité d'ouvrière couturière en contrat d'insertion. Au fil des mois, puis des ans, j'ai suivi plusieurs actions de formations qui m'ont permises d'évoluer professionnellement et ainsi acquérir de la technicité et de la rigueur au travail. Je suis actuellement en contrat CDI au sein de cette association et j'encadre une équipe de 25 personnes en qualité de coordinatrice des activités. »*

**L'Association CAP INSERTION SERVICES PLUS est bien plus qu'une simple organisation.**

C'est une famille qui travaille ensemble pour créer des opportunités et des espoirs pour ceux qui en ont le plus besoin. Elle est fière de ses réalisations et heureuse de porter sa pierre à l'édifice.

**CAP INSERTION SERVICES PLUS poursuit ses actions de terrain et est enthousiaste de ce que l'avenir lui réserve**

## AMENDEMENTS

Sur un budget de 1.9 milliard d'Euros pour 2024 dont 42 millions rien que pour la Mémoire, aucune avancée pour les Pupilles âgés.

**Nous sommes les damnés de la République.**

**Les deux derniers amendements dont on aurait pu bénéficier.**

### AMENDEMENT N°II-3092 **REJETE**

présenté par le

Rassemblement National

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

La Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre (FNAPOG) Moselle nous alerte sur la nécessité de procéder à un comptage des pupilles de la Nation et des Orphelins de guerre, aux fins de les indemniser. Suite à l'adoption de plusieurs amendements allant dans ce sens l'année dernière, un rapport a été présenté au Parlement en 2023. Ce rapport ne contient toutefois aucune directive concernant un éventuel comptage et encore moins une éventuelle indemnisation. Il est temps pour les personnes concernées d'enfin obtenir reconnaissance de leur situation particulière. Le cas des incorporés de force (les "malgré-nous") est d'autant plus tragique et incompréhensible que l'Allemagne a reconnu ce crime de guerre et indemnisé les victimes.

Aussi, afin de permettre à l'ONaCVG de réaliser dans un premier temps ce comptage et, à terme d'indemniser les orphelins de guerre, le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 300 000 euros pour l'action n° 08 : « Liens armées jeunesse » du programme n° 169 : « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation », au profit d'un nouveau programme « Comptabilisation et indemnisation des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre ». **Cette minoration est proposée pour les besoins de la recevabilité financière. En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette compensation.**

### AMENDEMENT **REJETE**

N o II-CF645 présenté par

M. Alauzet, M. Croizier et M. Pacquot

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a été travaillé en concertation avec la fédération départementale des Pupilles de la Nation du Doubs.

À trois reprises, la France s'est illustrée en faisant face à son Histoire. Tout d'abord en juillet 2000, en consacrant le droit à indemnisation des orphelins dont les parents furent victimes de persécutions antisémites et racistes durant la guerre de 1939-1945, puis en juillet 2004, en instituant une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie lors de la Deuxième Guerre mondiale et enfin en février 2005, en indemnisant les orphelins dont les parents ont été victimes d'événements liés au processus d'indépendance des anciens départements et territoires français.

Toutefois, les Pupilles de la Nation, qualité désignant les enfants dont un des parents a été blessé ou tué lors d'une guerre, d'un attentat terroriste ou en rendant certains services publics, n'ont jamais pu obtenir d'indemnisation, de réparation ou de véritable reconnaissance de leur souffrance.

Ainsi, cet amendement propose de flécher 112 000 000 d'euros afin de permettre aux Pupilles de la Nation de bénéficier de l'allocation de reconnaissance du combattant.

Marie-Louise LORENZON  
Présidente de la FNAPOG Nationale  
120 Rue Principale  
57450 FARSCHVILLER  
☎ : 03-87-89-25-08 📞 : 06-71-80-59-68  
✉ : [lorenzon.malou@orange.fr](mailto:lorenzon.malou@orange.fr)

## RAPPORT MORAL 2022/2023

Après mon élection au mois d'octobre 2022, nous avons rapidement demandé un rendez-vous auprès de Madame Mirallès, Secrétaire d'Etat responsable des anciens Combattants et de la Mémoire. Ce rendez-vous a été obtenu avec le Directeur de Cabinet de Madame la Secrétaire d'Etat, Patricia MIRALLES, le lundi 12 décembre 2022.

Nous avons rencontré le Directeur de Cabinet, Monsieur Thierry LAURENT, accompagné de Monsieur David Dominé-Cohn, Conseiller Mémoire, Histoire du Monde combattant, et la délégation de LA FNAPOG composée de :

Madame Marie-Louise Lorenzon, Présidente Nationale de la FNAPOG, Présidente de la Moselle 57 ;

Madame Christiane Dormois, Vice-Présidente, Présidente du Doubs/Meurthe-et-Moselle/Vosges 25-54-88 ;

Monsieur Henri Paturel, Trésorier National, Président de la Normandie.

Après les présentations d'usage, nous avons pu évoquer les amendements adoptés, présentés par les députés Fabien Di Filippo d'un côté, et Éric Alauzet rejoint par Laurent Croizier de l'autre côté.

C'est ce dernier amendement qui a fait l'objet de notre discussion. Il émane du groupe Renaissance rejoint par le groupe Horizon et apparentés.

D'emblée, M. Laurent tient à préciser que si le comptage des Pupilles de la Nation et des Orphelins de Guerre est acté, il ne préjuge en rien d'une réparation.

Nous avons évoqué le nombre d'orphelins de guerre dont le chiffre de 26 000 a bien été acté dans divers courriers officiels. Nous pointons l'incohérence du chiffre présenté dans le rapport Créange, mentionnant 147 100 ressortissants.

Et nous constatons que le rapport détenu par M. Laurent fait état de chiffres au-delà de 160 000.

Nous nous demandons sur quelle estimation le parlement a pu statuer lors de la présentation de loi de programmation budgétaire.

Le rapport élaboré dans les 6 mois à venir, devra explorer les meilleures pistes en vue d'améliorer la situation des pupilles et orphelins. Ce rapport sera présenté aux associations concernées, pour discussion.

Nous abordons la lourdeur des dossiers de demandes d'aide à présenter aux ONaCVG. Monsieur Laurent comprend notre demande.

Nous soulignons l'engagement des parlementaires, plus de 200 à ce jour, les 37 propositions de Loi déposées depuis 2000 qui prouvent que notre ACTION s'inscrit dans un long parcours.

N'oublions pas que cet entretien a été favorisé par le soutien de nombreux parlementaires : questions écrites, propositions de loi, amendements se sont multipliés, notamment l'amendement déposé par Éric Alauzet, rejoint par Laurent Croizier, qui a déclenché enfin un intérêt pour les « Oubliés de l'HISTOIRE ». Et cela grâce à Madame Christiane Dormois, Vice-Présidente et Présidente du 25-54-88. Elle n'a eu de cesse que cet amendement soit présenté par M. ALAUZET.

Nous tenons à souligner la mobilisation des parlementaires de toutes obédiences.

Et le 25 novembre 2022, cet amendement a été adopté.

Pendant le temps que le Contrôleur aux Armées, Monsieur ROBERT, a consacré à la rédaction du rapport, nous ne sommes pas restés inactifs.

Le 3 Juillet 2023, nous avons été reçus par Monsieur Serge Barcellini, Président du Souvenir Français, à qui nous avons fait part des différents entretiens que nous avons eus. Il nous a vivement conseillé de continuer à nous battre pour obtenir satisfaction.

Nous avons signé un partenariat avec le « Souvenir Français » qui nous soutient dans toutes nos démarches.

Le même jour, nous avons également rendez-vous avec Monsieur ROBERT, Contrôleur général des Armées, en charge du rapport. Comme nous n'avions aucune nouvelle du rapport, nous lui avons posé la question de savoir si lui-même avait eu écho de la distribution du rapport. Après sa réponse négative, il nous a précisé qu'il ne lui était pas possible de nous informer de la teneur du rapport qu'il avait envoyé au gouvernement, ce que nous avons fort bien compris.

Le 17 juillet, Madame Odile LE HIR, Présidente du Morbihan, a été reçue par le député de ce département, Monsieur Jean-Michel Jacques, qui lui a remis le rapport du gouvernement.

Ce rapport ne nous a apporté aucune réponse, ni sur le nombre, ni sur les moyens d'effectuer ce comptage. Il a seulement été question du statut du pupille et de l'orphelin, statut que nous connaissons depuis fort longtemps !

J'empiète beaucoup sur 2023 dans mon rapport moral, mais cette année nous a apporté beaucoup d'éléments nouveaux et je ne peux pas ne pas en parler.

Le dernier point très important concerne la visite de Madame Mirallès à Besançon lors de la commémoration de la libération de la Ville.

Madame Dormois a reçu une invitation de M. le Préfet du Doubs, la conviant à cette commémoration ainsi qu'au repas qui s'ensuit, en présence de Madame Mirallès.

Elle a donc eu tout loisir de s'entretenir avec elle et lui a remis un courrier que nous avons rédigé, Madame Christiane Dormois, Madame Hélène Bénézit, Monsieur Henri Paturel et moi-même. Elle a reçu de Madame Patricia Mirallès l'assurance de sa volonté de faire aboutir ce dossier avec l'aide de l'ONaCVG.

Nous comptons sur sa parole. Et attendons la suite...

# ➤ LOUIS AUGUSTE CYPARIS



*Opportunités dans son curieux et surprenant destin ?*

**A**vant de venir à Cyparis, écoutons ce que May raconte par ce jour du 8 mai 2002 après la cérémonie patriotique, place du Coq à Cayenne :

Je suis Martiniquaise née à Fort de France et ce sont les aléas de ma profession qui m'ont conduit en Guyane où j'y suis restée.

Si je suis avec vous et que je peux raconter mon histoire, je le dois à mes grands-parents qui habitaient à Saint-Pierre en Martinique et

que par un curieux hasard ne se trouvaient pas dans cette commune May Sergine c'est moi Serge le 8 mai 1902, le jour de l'éruption du volcan la Montagne Pelée. Ils avaient quitté Saint-Pierre l'avant-veille pour Fort de France où je suis née en 1934.

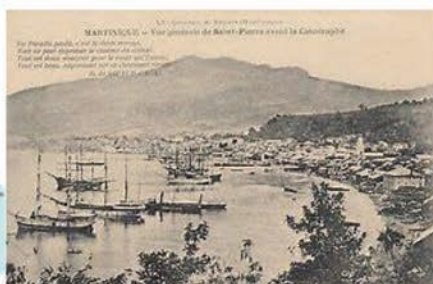
May et Sergine sont deux de mes amies, la première est ma voisine qui m'a fait connaître la seconde dont je vous parlerai éventuellement dans un autre dossier.

Voyons ci-dessous ce qu'était la commune de Saint-Pierre puis, l'extraordinaire aventure de Cyparis (pêle-mêle, au fur à mesure de ma mémoire, de mes séjours à la Martinique et internet pour les détails) :

Bordé par la mer des Caraïbes dans une baie magnifique, au flanc du mont Pelée, Saint-Pierre est la ville la plus riche et la plus peuplée de Martinique. Coquette, avec ses monuments datant du XVII<sup>e</sup> siècle, ses églises, son théâtre, ses rhumeries, et le somptueux jardin botanique, en font la plus belle des îles des Antilles.



Saint-Pierre nord-ouest



la rade



l'église



le jardin botanique

## ➤ LOUIS AUGUSTE CYPARIS

*Opportunités dans son curieux et surprenant destin ?*

Le volcan, probablement le plus connu des Antilles à cause de son éruption de 1902 qui a complètement détruit la ville de Saint-Pierre et qui a fait 29 000 victimes.

De son nom « **LA MONTAGNE PELÉE** » semble endormie et n'inspire pas la moindre inquiétude depuis deux siècles que les colons français occupent la région.

Le 7 mai, le volcan se fait menaçant, les grondements redoublent d'intensité.

Les habitants sont inquiets. Le maire prend alors la décision d'apaiser la population, et demande à ses administrés de ne pas céder à la panique et de continuer à vaguer aux occupations quotidiennes.



Et le 8 mai, vers 7 heures du matin, une colonne de fumée gigantesque déchire le ciel assombri. Soudain la montagne pelée ouvre son flanc, une nuée de cendres brûlantes et noire, dévale du volcan à une vitesse vertigineuse, emportant tout sur son passage et en quelques minutes Saint-Pierre disparaît dans l'obscurité.

La température extrême, les gaz asphyxiants de cette nuée ardente ne laissent aucune chance aux habitants. Le bois brûle, le verre et les métaux fondent, la mer entre en ébullition. Ceux qui pensaient échapper à la mort en se jetant à la mer, meurent ébouillantés. Les bateaux au large ne sont pas épargnés et certains coulent dans la rade.

Ceux qui demeuraient en bordure de l'éruption sont brûlés et périssent dans d'atroces souffrances.



*Vu panoramique de Saint-Pierre après la catastrophe.*

Puis lorsqu' elle redevient une commune en 1923 où elle commence à renaître de ses cendres. Elle est progressivement reconstruite et labellisée « ville d'Art et d'Histoire en 1990 » par le ministère de la Culture et de la Communication.



## REVENONS À L'ÉRUPTION OÙ : Trois personnes y survivent, dont :

Louis-Auguste Cyparis né à la Martinique le 1er juin 1874 est un travailleur au Prêcheur (Martinique), tantôt marin, tantôt cultivateur.

Condamné à 1 mois de rétention à la prison de Saint Pierre pour une rixe d'ivrogne où il blesse un homme d'un coup de coutelas.

Alors qu'il a presque terminé de purger sa peine, on le conduit en ville pour quelques corvées mais il apprend qu'il y a la fête au Prêcheur : il s'échappe et va danser toute la nuit et ne rentre que le lendemain pour terminer sa peine.

Comme punition pour sa petite escapade, il est condamné à 8 jours de cachot et c'est pendant ce temps que l'éruption de la Montagne Pelée s'abat sur Saint-Pierre.

« Il était 8 heures quand un bruit formidable se fit entendre, ça criait au secours, je brûle, je meure. Au bout de 5 minutes, plus un bruit lorsqu'une fumée traversa la petite fenêtre de ma porte, elle me brûlait, je sautais à droite, à gauche, en l'air pour l'éviter. Puis, un affreux silence, je criais mais aucune réponse ».

C'est ce qu'il dit le dimanche 11 mai, aux **3 hommes du Morne-Rouge, Léon Dangis, Georges Hilaire et Maurice Vidé** qui passant dans ces parages entendent ses plaintes et arrivent à le délivrer.

Il a passé 4 jours et 3 nuits dans son cachot sans manger et n'ayant pour boire que l'eau de pluie qui suinte sur les murs et la porte.

Souffrant de nombreuses brûlures, il est soigné à l'hôpital de Morne Rouge.

Après son sauvetage, certains mettront en doute son histoire, jusqu'à ce que le président de la Cour d'appel de Fort de France confirme son incarcération à la date de l'éruption.





Mangot Vulcain - 97232 LE LAMENTIN ✉ [ssc@groupejpb.eu](mailto:ssc@groupejpb.eu)

## Garage Madeleine



**BOSCH Car Service**

*Nous faisons tout  
pour votre voiture.*

- Mécanique
- Entretien et Réparations toutes marques
- Diagnostic
- Climatisation
- Vente et pose d'accessoires

Lot. ZA Galmot, Cayenne 97300, Guyane française  
Tél. +594 594 29 03 82



## LOUIS AUGUSTE CYPARIS

*Opportunités dans son curieux et surprenant destin ?*



Gracié et guéri, il est engagé par le directeur du cirque Barnum aux Etats-Unis qui le baptise « Sanson » et l'expose dans son musée des humanités bafoués où il exhibe ses brûlures. Il est présenté faussement comme le seul rescapé de la catastrophe, sous le slogan « le seul objet vivant qui a survécu dans la cité silencieuse de la mort ».

Mensonge, il n'est pas le seul, il y en a deux autres : Léon Compère, cordonnier, qui prit la fuite par la route de Fonds-Saint-Denis et Havivra Da Ifrile, prenant in extrémis la barque de son frère et recueillie en mer par les marins du Suchet.

Abandonné par Barnum qui n'a plus besoin de lui, il meurt à Panama en 1929, dans le plus grand dénuement et complètement oublié.

*Ci-dessous, quelques-unes de mes photos prises au cours de l'un de mes séjours en Martinique :*



*Le cachot*



*en photo à sa porte*



*la rade*



*Le cachot*



*en photo à sa porte*



*la rade*

Après plusieurs années de détention en Guyane, Médard Aribot, est libéré en 1945 à la fermeture définitive des bagnes. Il regagne alors la Martinique en 1953, construit cette maison face au Rocher du Diamant où il a vécu jusqu'à sa mort en 1973.

En approche avec la vie de Cyparis, je saisis une des morales de la fable de La Fontaine pour conclure ?

**« Le Lion et le Moucheron »**

*Aux grands périls tel a pu se soustraire,  
Qui périt pour la moindre affaire.*

Serge Clay

## NOS ACTIONS EN DIRECTION DES FAMILLES ET DES DÉMUNIES

### DES QUARTIERS POPULAIRES FACE AUX PRODUITS STUPÉFIANTS.



Le trafic de drogue n'a pas été inventé par une mafia mais par les puissances coloniales européennes, au XIX<sup>e</sup> siècle.

Tandis qu'elles répandent l'opium dans toute l'Asie, l'industrie pharmaceutique découvre des produits miraculeux : morphine, cocaïne, héroïne.

*L'addiction devient un fléau mondial (sources internet).*

**A**gée de 72 ans, notre Association complémentaire de l'école publique, reconnue d'utilité publique, **la Ligue de l'enseignement** œuvre pour accompagner l'action éducative du ministère de l'Éducation Nationale dans le cadre d'une convention partenariale d'objectif.

Organisée en fédération départementale, sur tous les territoires métropolitains et ultramarins, la confédération est fortement mobilisée pour éveiller l'esprit républicain et permettre aux jeunes de s'associer pour réaliser leurs projets de façon autonome.

En Guadeloupe, notre fédération départementale est particulièrement investie, en lien avec les services académiques, en faveur du développement de la citoyenneté et de l'éducation de tous les enfants aux principes et valeurs de la République.

A travers différents programmes complémentaires sur les champs de la parentalité, des parcours éducatifs et culturels, des activités périscolaires et extrascolaires, des activités sportives et du service civique notamment, nous participons à favoriser le développement de la personnalité esthétique des enfants et des jeunes dans les quartiers prioritaires.

**Notre Fédération des Œuvres Laïques de la Guadeloupe** initie les Jeunes, les Séniors, les personnes à mobilité réduite, de façon inclusive à mieux vivre ensemble. C'est un grand défi civique nécessaire à la fortification de la cohésion sociale sur notre territoire..





En juillet 2023, la FOLG Guadeloupe en collaboration avec des Associations des quartiers défavorisés, a initié dans le cadre des vacances « Vakans O Tiecks » deux journées d'action pour prévenir sur les conduites addictives :

- Aux Abymes, avec le quartier de Boissard, le quartier de Lacroix, le quartier de Grand-Camp, le quartier du Raizet.
- A Pointe à Pitre, avec les quartiers de Mortenol, des Lauriers, de Carenage et de Lauricisque.

Ce fût un grand moment pour nous de sensibiliser sur les produits dopants et l'effet néfaste de ces produits sur la santé.

L'addiction se caractérise par l'impossibilité répétée de contrôler un comportement et la poursuite



de ce comportement en dépit de la connaissance de ses conséquences négatives. La notion de conduite addictive comprend à la fois les addictions aux substances psychoactives (alcool, tabac, drogues illicites) mais également les addictions comportementales, sans substances psychoactives (jeu, par exemple).

Les addictions posent, en France, à l'échelle européenne et dans le reste du monde, un problème de santé publique majeur, dont les impacts sont multiples, sanitaires, médicaux et sociaux.

**Les autres actions que nous prévoyons de mettre en place pour combattre l'errance des jeunes :**

« la Dictée sans Faute » pour le public touché par l'illettrisme enfant, adolescent, jeune, adulte, personne sénior, le public à mobilité réduite, personne incarcérée.

« Le Rallye Mathématique au pilori » public accueilli, tous



les Citoyens des quartiers des villes et des communes de la GUADELOUPE.

« Jeunesse sans Drogue » action en direction de tous les établissements scolaires et les quartiers populaires.

La journée sans drogue et fraternelle (je fais une action fraternelle autour de moi et je publie un spot de bienveillance à un ami.

En 2024, nous proposerons des partenariats à d'autres villes pour sensibiliser sur les effets nocifs des produits dopants sur la santé.

Le manque de connaissances est la cause principale de la consommation de ces substances chimiques synthétiques en milieu scolaire. En effet, 65% des élèves, qui n'en connaissent pas les méfaits, sont curieux et essaient à titre expérimental, 27% sont influencés par les autres.

## REGARDONS AUTOUR DE NOUS ET AGISSONS



## ➤ REQUÊTE

Présentée par la Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation, Orphelins de Guerre : **FNAPOG**.

1°) L'objectif de cette Requête est de sensibiliser les Élus de la République en responsabilité gouvernementale, sur l'absence d'intérêt qu'ils portent aux Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre.

Cette démarche rappelle aux Pouvoirs Publics que le Statut des Pupilles de la Nation est subordonné au contrat d'adoption accordé à vie, par un jugement du Tribunal Civil à l'enfant dont le parent a donné sa vie pour la liberté de la France. Donc le devoir de la République est d'apporter une juste réparation aux « adoptés » pour les traumatismes psychologiques qui ont bouleversé l'évolution des enfances, démunies de leur soutien paternel ou/et maternel.

En conséquence, nous souhaitons participer à une réunion organisée avec les instances de tutelle de soutien aux victimes de guerre, afin de définir les critères de cette réparation due aux Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre non indemnisés à ce jour.

Dans cet esprit, dans la prochaine programmation de Loi des finances pour application en 2024, une ligne budgétaire devrait

concrétiser cette réparation légitime des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre dont l'âge est très avancé.

De ce fait, fragilisés par une enfance altérée par le manque de soutien familial, nombreux sont ceux frappés par une dépendance handicapante et démoralisante.

Cette situation induit une condition de vie nécessitante.

Par ailleurs, l'ONACVG devrait nous accorder le privilège de ressortissants prioritaires, car nous sommes des « Victimes de Guerre » dont la Nation est « la mère adoptive à bon Droit »

2°) Par ailleurs pour les Pupilles de la Nation, il serait utile de revoir les critères d'examen des demandes d'aide financière.

Cette révision devrait être soumise pour avis à des représentants d'associations de Pupilles de la NATION.

3°) Pour le devoir de Mémoire, la gratuité de l'entrée des Musées est à considérer, nous sommes les derniers à pouvoir témoigner, donc la Mémoire Vivante c'est les derniers Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre.

### Programme FNAPOG en vigueur

- Obtention de l'extension de la loi du 27 juillet 1917 pour obtenir une aide matérielle à destination des PN et OG de plus de 65 ans et retraites.
- Obtention d'une retraite annuelle d'un montant au moins équivalent à celle des anciens combattants.
- Création d'une journée d'hommage national pour les Pupilles de la Nation.
- Gratuité de l'entrée dans les musées pour les pupilles de la nation OG, et leurs petits enfants
- Œuvrer à la création d'un comité national représentatif des associations patriotiques pupilles de la nation, orphelins de guerre et anciens combattants.
- Reconnaissance mémorielle et matérielle des Pupilles, de la Nation dont le père ou la mère a été reconnu « mort pour la France »

### ➤ SUR L'OBTENTION D'UNE RÉPARATION :

Ouvrir le dialogue avec les Ministères et les parlementaires concernés afin d'élaborer une proposition de réparation

pour les Pupilles de la Nation et les Orphelins de guerre qui n'ont pu être pris en compte dans le cadre des décrets de 2000 et 2004.

Cette concertation aurait pour fondement la restitution de la « Dette », telle que voulue par Georges Clémenceau, sous forme de rente vieillesse dont les contours et modalités pourraient être envisagés lors de ce dialogue, et serait sans impact financier sur le budget de l'Etat!

Elle permettrait de clarifier l'estimation du nombre de pupilles et orphelins concernés.

Sur la base d'une étude publiée par une commission de travail de l'ONAC VG en date du 19 février 2011, présidée par Monsieur le Préfet Rémy ENFRUN, alors Directeur de l'ONACVG, sachant que bon nombre d'entre nos camarades sont décédés depuis, il serait possible d'effectuer une simulation plausible des futurs bénéficiaires de cette rente!

Cette reconnaissance aurait valeur de symbole, atténuerait la précarité de bon nombre d'entre nous dans une période où « vieillir » devient un poids pour les familles qui ont donné l'un des leurs à la Patrie, au nom de la Liberté!

Accès à l'entrée dans les écoles militaires pour nos petits-enfants et futurs petits enfants

Bon nombre de lycées militaires ont restreint les conditions d'admissions, lors de la classe de seconde, et établi des catégories de bénéficiaires !

Si les Pupilles de la Nation dont les Parents décèdent en opérations extérieures y sont admis, nos enfants, nos petits enfants ne font pas partie de ces catégories! L'exemple du lycée d'AIX en Provence le démontre!

Nous, Pupilles de la Nation, Orphelins de guerre demandons que cette admission leur soit accordée de plein droit, avec la notion de résultats scolaires adaptés.

Devoir de Mémoire

Ce sont à nos descendants qu'il appartiendra désormais de faire vivre la Mémoire de ces valeureux Disparus, car notre génération s'éteint et parfois notre propre mémoire nous fait défaut.

Nous sommes de toutes les cérémonies mémorielles, nous dialoguons sur le terrain avec les Personnalités influentes et témoignons de leur vie, de ce que fut notre vie après leur Mort, mais nous disons aussi leur courage, notre fierté de

savoir que grâce à eux, la France est Libre, au prix de leur sang et de nos larmes!

Nous sommes aux côtés des enseignants pour illustrer ce que fut cette partie de notre histoire, ces enseignants qui nous disent que parmi des élèves de quatrième, plus de la moitié d'entre eux ne savent pas que des guerres ont eu lieu !

Exiger que dans les livres d'Histoire scolaires il soit fait plus référence à cette deuxième Guerre Mondiale... expliquer le statut des « INCORPORÉS DE FORCE d'ALSACE - MOSELLE, l'Annexion de Fait de ces trois départements, afin que tout le monde sache pourquoi ils ont dû endosser l'uniforme allemand, se battre contre leur pays, afin que le reste du pays, de notre France, ne les traite plus, ne nous traite plus, de « Sales Boches ou Casques à pointe » !

Le centenaire de la Première Guerre Mondiale a été une réussite, mais elle est loin cette guerre...c'est maintenant les plus récentes dont il faut parler...

Nos Enfants nous soutiennent, ils sont au pied des monuments aux Morts, désormais ce sont à nos petits-enfants que nous léguons ce devoir, ils devront le transmettre de générations en générations !



Boulangerie - Pâtisserie - Snacking

Entreprise familiale de père  
en filles fondée en 2010

120 Avenue de la 1ère Armée française

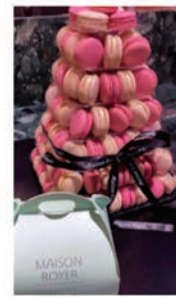
83500 La Seyne sur mer

**04.94.06.11.42**

Nos horaires 7/7

de 5h00 à 20h00

Notre plaisir vous satisfaire



**vival** by *Casino*

57 Cours de Verdun  
33470 Gujan-mestras  
05 56 66 30 10

# ALBERT TRANSPORT

*Coupra Albert Transporteur*

[albert.coupra@wanadoo.fr](mailto:albert.coupra@wanadoo.fr)

PORT : **06 94 23 82 02**



Credit Photo Signalement Program



# **AXDOM LA REUNION**

**Prise en charge du Patient à domicile**  
**Assistance 24H/24 et 7J/7**

Standard : **02 62 23 58 74**

Mail : [demande@axdom.re](mailto:demande@axdom.re)

## **AXDOM PERF** – Choix 1

47, chemin Maxime Rivière  
Z.A. La Cafrine  
97410 Saint-Pierre

**PERFUSION – NUTRITION - DIABETE**

## **AXDOM'R** – Choix 2

49, chemin Maxime Rivière  
Z.A. La Cafrine  
97410 Saint-Pierre

**OXYGENOTHERAPIE - APNEE DU SOMMEIL - VENTILATION**

## **AXDOM CARE** – Choix 3

Quartier d'Affaires Tamarin  
1, rue Galabé – Z.A. Portail  
97424 Piton Saint-Leu

**MAINTIEN A DOMICILE – UROLOGIE – ERGOTHERAPIE – STOMATHERAPIE – PLAIE**



**Fédéral Antilles Protection Sécurité Serpent Corail**

**FAPS SERPENT CORAIL**  
6, 7 Imm SOCOGRA - Blv de Houelbourg  
97122 BAIE MAHAULT

**PRESTATION DE SÉCURITÉ  
ET DE GARDIENNAGE**



***La sécurité c'est notre métier***

**AGENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE  
AGENT DE PRÉVENTION  
AGENT SSIAP 1 / SSIAP 2 / SSIAP 3  
AGENT CYNOPHILE**



**TEL 05 90 86 25 52 • FAX 0590 86 06 24**

**faps971@hotmail.fr**

**N° D'AGREMENT / : AUT-971-2120-01-29-20210772804**